AVANT LE DÉPART

LES PAPIERS

UN PASSEPORT VALIDE

Il faut un passeport :

- En cours de validité et valable 1 mois après la date de retour en France.
  - Attention ! Si vous combinez votre voyage en Afrique du Sud avec la découverte d'un autre pays d'Afrique australe (Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie, Swaziland et Lesotho), votre passeport doit être valable 6 mois après la date de votre retour.

- Passeport biométrique et électronique, lisible en machine, ou non lisible en machine, de type «Delphine ».
  - Pour connaître le type de votre passeport :
    http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11603.xhtml

- Avec deux ou trois, pages vierges, selon les vols et les escales, pour recevoir les cachets d'entrée et de sortie.

A savoir : Possibilité d'avoir un passeport en urgence.

Un passeport temporaire peut être délivré si vous vous trouvez dans une situation d'urgence. Pour l'obtenir vous devez justifier :

- Soit d'un déplacement urgent, notamment pour des raisons humanitaires ou médicales (maladie grave ou décès d'un membre de la famille)
- Soit de raisons professionnelles (départ imprévu ne pouvant pas être différé)

La délivrance en urgence est accordée de manière exceptionnelle et n'a pas de caractère automatique. Ce passeport est valable pendant 1 an.

CONCERNANT LES MINEURS :

En plus d'un passeport en cours de validité, la législation sud-africaine requiert différents papiers traduits par un traducteur assermenté selon les différents types d'accompagnement du mineur.

1 . Le mineur voyage avec ses 2 parents :

- Son passeport personnel.
- La copie intégrale de son acte de naissance traduite par un traducteur assermenté, ou son extrait d'acte de naissance plurilingue.

2. Le mineur voyage avec un seul de ses deux parents non séparés :

- Les documents du point 1.
- Une autorisation de sortie du territoire bilingue.
  - Renseignée et signée par le parent ne voyageant pas et accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité certifiée conforme à l'original. Cette autorisation doit dater de moins de 6 mois à la date du voyage. Pour faire certifier la signature apposée sur l'autorisation, les voyageurs prendront contact avec la mairie de leur domicile (gratuit), ou avec un notaire (payant), ou encore de l'ambassade d'Afrique du Sud

2019 - Kouloula © tous droits réservés

3. Le mineur voyage avec l'un de ses parents, l'autre étant décédé :

- Les documents du point 1
- L'acte de décès du parent traduit par un traducteur assermenté, ou l'extrait plurilingue de l'acte de décès.

4. Le mineur voyage avec un seul de ses deux parents divorcés ou séparés officiellement :

- Les documents des points 1 et 2.
- En cas d'impossibilité d'obtenir une autorisation de sortie du parent ne voyageant pas, le jugement de divorce ou tout autre document officiel attestant de l'attribution de la garde de l'enfant, traduit en anglais par un traducteur assermenté.

5. Le mineur voyage accompagné d'un adulte qui n'est ni l'un ni l'autre de ses parents :

- Les documents des points 1 et 2
- La déclaration sur l'honneur devant être signée des deux parents
- Les copies certifiées conformes des pièces d'identité ou passeports des deux parents
- Les coordonnées complètes des parents.

6. Le mineur voyage seul :

- Les documents du point 1, 2 et 5.
- Une lettre d'invitation de la personne qui accueille le mineur en Afrique du Sud portant son adresse et ses coordonnées complètes (téléphone, courriel)
- Une copie de la pièce d'identité, du passeport, éventuellement du visa ou d'un document prouvant la résidence permanente de la personne accueillant le mineur sur le territoire sud-africain.

Liens utiles :

- Traducteurs assermentés :

https://www.annuaire-traducteur-assermente.fr/fr/3/annuaire-traduction-assermentee.html

- Autorisation de sortie du territoire bilingue :

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/affidavit_bilingue_3__cle4ec2d5.pdf

- Obtenir un acte de naissance :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427

VISA :

Dans le cadre d'un voyage touristique :

- Pas de visa obligatoire pour les français, belges, suisses, canadiens et autres ressortissant Européens pour un séjour de moins 90 jours (3 mois).
- Pour les Béninois et Gabonais, pas de demande à effectuer auprès de l'ambassade d'Afrique du Sud pour les séjours de moins de 30 jours.
- Pour les autres francophones, les formalités d'obtention d'un visa touristique ne sont pas automatiques. Il faut donc prendre contact avec l'ambassade Sud-Africaine de votre pays.
- Si le voyage prévu dure plus de 90 jours, il faut retourner au moins 3 semaines dans votre pays d'origine avant de pouvoir revenir.
    - Il est possible de sortir du territoire sud-africain, rentrer dans le territoire d'un pays non limitrophe, Tanzanie ou Madagascar par exemple, puis revenir avec un nouveau tampon pour 90 jours, mais ce n'est pas la règle… Il y a un risque que vous soyez refusés par la douane à votre retour en Afrique du Sud.

2019 - Kouloula © tous droits réservés

- Pour des séjours de moins de 90 jours qui ne seraient pas des séjours touristiques (stage, volontariat, etc.), il est vivement recommandé de demander le visa adéquat avant le départ, auprès de l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris.

ASSURANCE

Avant de partir, il est indispensable de vérifier le contenu est la validité de votre couverture médicale et de votre contrat d'assistance rapatriement.

En Afrique du Sud, les frais médicaux coûtent cher. Il est donc recommandé de souscrire un contrat d'assistance ou d'assurance, qui garantit le remboursement des frais médicaux engagés et le rapatriement en cas de maladie à l'étranger.

A consulter : (liste non exhaustive)

- https://www.allianz-voyage.fr
- https://www.assurance-voyage.axa-assistance.fr/
- https://www.avi-international.com

DOUANES

PRODUITS DANGEREUX

Il faut évidemment ne pas transporter les produits dangereux qui ne sont acceptés dans aucun vol. Pour être sûr de ce qui est accepté, en cabine et en soute. Vérifiez en consultant : https://airbag.dsac.aviation-civile.gouv.fr/AirBag

L'importation de nourriture est soumise à des restrictions. Pour en savoir plus, rapprochez-vous de votre compagnie aérienne. Elle possède ses propres limitations.

MONNAIE

Si vous avez anticipé le changement de devise, on peut vous demander de déclarer votre argent liquide au passage de la douane. Afin d'éviter les risques de blanchiments d'argent, les pays restreignent l'importation et l'exportation de monnaie sur leur territoire. Cela est surtout valable lorsque vous partez avec une grosse somme d'argent. Il faudra donc déclarer toute somme supérieure à 25 000 ZAR.

OBJET DE VALEUR

Vous pouvez être amené à déclarer vos biens, encore une fois plus de 25 000 ZAR. Autant éviter une amende, alors ayez bien en tête ce qu'il faut déclarer.

Pour compléter :
https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/documentation/pdf/voyagez-tranquille.pdf

2019 - Kouloula © tous droits réservés

PERMIS DE CONDUIRE

PERMIS AVEC TRADUCTION

Si vous souhaitez louer une voiture pour circuler en Afrique du Sud, vous aurez besoin de votre permis français. Si vous posséder le permis dépliant, il vous faudra en plus une traduction du permis complet, en anglais. La traduction doit être faite en France avant votre départ.

PERMIS INTERNATIONAL

Quel que soit le format de votre permis, il vous faudra, en plus, le permis international. La procédure à suivre varie selon les départements. Il est donc préférable de vous renseigner auprès de votre préfecture (soit sur son site internet, soit par téléphone) avant de vous déplacer.

A savoir :

- La demande de permis par procuration n'est pas possible.
- Le délai et le moyen de délivrance du permis international varient aussi selon la préfecture. Il faut donc vous y prendre le plus tôt possible.

DOCUMENTS À PRÉSENTER

- Le formulaire de demande cerfa n°14881*01 renseigné et signé.
- Une photocopie couleur recto-verso de votre permis de conduire français en cours de validité.
- 2 photos d'identité.
- Une photocopie couleur recto-verso d'une pièce d'identité.
- Une photocopie d'un justificatif de domicile.

SANTÉ

VACCIN

Aucune vaccination n'est obligatoire mais certaines sont recommandées selon les régions visitées et les activités prévues durant votre séjour.

SE METTRE À JOUR SI NÉCESSAIRE

Il vous suffit de prendre conseil auprès d'un professionnel de santé : un médecin, un pharmacien, une infirmière ou une sage-femme.

- Information disponible sur :

https://vaccination-info-service.fr/Questions-frequentes/Questions-pratiques/Vaccins-a-faire

Vaccins de base :

- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite
- Coqueluche
- Infections invasives à Méningocoque du sérogroupe C
- Rougeole, Oreillons, Rubéole
- Grippe
- Zona

SI VOUS ALLEZ DANS LA BROUSSE

2019 - Kouloula © tous droits réservés

Si vous avez prévu de faire des safaris et de marcher dans la brousse, il est recommandé de faire les vaccins suivants. Pour rappel, seul votre médecin traitant sera en mesure de vous donner une information définitive adaptée à votre état de santé et à votre projet de voyage.

- Hépatite A
- Hépatite B
- Rage (le processus vaccination contre la rage est long, il faut donc le prévoir rapidement)
- Typhoïde

A savoir : Un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

PALUDISME

Transmission toute l'année mais uniquement dans les zones est et nord-est de basse altitude : province de Mpumalanga (y compris le parc national Kruger), province de Limpopo et nord-est du KwaZulu-Natal jusqu'à la rivière Tugela, dans le sud. Les risques sont plus élevés pendant la saison des pluies en octobre.

PROTECTION CONTRE LES PIQURES DE MOUSTIQUES

- Utiliser des vêtements amples et clairs pour le corps et les jambes. Les moustiques peuvent piquer à travers les vêtements serrés au corps.
- Insect'Ecran Spécial Tropiques pour les parties du corps exposées.
- Insect'Ecran vêtements. Un produit insecticide permettant d'imprégner les vêtements.

En cas de fièvre survenant pendant le séjour ou dans les mois qui suivent le retour, il convient de consulter un médecin le plus rapidement possible.

INFECTION PAR LE VIRUS VIH – IST

Le VIH-SIDA est très répandu en Afrique du Sud. Concernant les maladies sexuellement transmissibles, il est recommandé de prendre toutes les précautions d'usage et d'éviter les comportements à risque.

QUELQUES PRINCIPES DE SURETÉ

Ces principes sont à connaître et à appliquer selon votre expérience et selon la situation.

- Se tenir à distance des cadavres d'animaux, des animaux et de leurs déjections.
- Ne pas approcher les animaux errants et les chiens (risque de morsure et de rage) et ne pas caresser les animaux rencontrés.
- Ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue.
- Se laver les mains régulièrement avec des solutions de lavage hydro-alcooliques, surtout avant et après les repas ou le passage aux toilettes.
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson.
- Eviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits.
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine).
- Eviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids.

2019 - Kouloula © tous droits réservés

- Dans les agglomérations, l'eau du robinet est potable. En revanche, dans les zones rurales, ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant).
- Eviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés.
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

2019 - Kouloula © tous droits réservés

EQUIPEMENT, LES INDISPENSABLES :

TROUSSE TOILETTE :

- ✔ Savon solide (savon de Marseille véritable = corps + cheveux + dents + linge).
- ✔ Baume du tigre.
- ✔ Crème hydratante.

PHARMACIE :

- ✔ Antiseptique
- ✔ Petits pansements
- ✔ Compresses et sparadrap
- ✔ Pince à épiler
- ✔ Pince à tique
- ✔ Dosettes de sérum physiologique
- ✔ Gel antibactérien

INSECTES :

- ✔ Insect'Ecran Spécial Tropiques
- ✔ Insect'Ecran vêtements
- ✔ Moustiquaire pour les tous petits

DORMIR :

- ✔ Sac à viande en soie
- ✔ Masque de nuit (à récupérer dans l'avion)

SOLEIL :

- ✔ Lunettes de Soleil
- ✔ Casquette claire
- ✔ Crème solaire

REPAS :

- ✔ Couteau (multi fonction si possible)
- ✔ Set de 3 couverts en métal (résistant et faciles à laver)
- ✔ Tablettes de purification d'eau OASIS
- ✔ Gourde Lifestraw car les pastilles pour purifier l'eau doivent s'utiliser dans une eau filtrée.

ELECTRONIQUE :

- ✔ Batterie externe (powerbank) et panneau solaire si possible.
- ✔ Pochette étanche
- ✔ Lampe frontale, rechargeable si possible.

SAFARI :

- ✔ Paire de jumelles
- ✔ Gourde en métal (avec filtre si possible)

VRAC :

- ✔ Cadenas (avec un câble)
- ✔ Compacteur de voyage (sachet de compression pour vêtements)
- ✔ Une paire de tong. Indispensable pour aller dans les douches collectives ou marcher les orteils à l'air. Pas en moto ou dans la brousse !

2019 - Kouloula © tous droits réservés

MOYENS DE PAIEMENT :

LIQUIDE

Le Rand est la monnaie officielle de l'Afrique du Sud (code ISO : ZAR).

Outre l'Afrique du Sud, le Rand est également en usage au Lesotho et au Swaziland, dans le cadre de l'Aire monétaire commune.

Attention : le paiement en carte de crédit est très rare au Swaziland, préférez donc le paiement en liquide.

CARTE BANCAIRE

- Les Cartes Bancaires sont acceptées presque partout.
- Des distributeurs de billets (ATM) sont présents en ville et dans les Stations-Service.
- Attention pour les quelques Bed & Breakfast, péages, l'entrée des réserves et des « view », seul le liquide est accepté.

Pensez à :

- Activer option internationale auprès de sa banque.
- Vérifier les plafonds.
- Vérifier la date d'expiration en cas de long voyage.

REVOLUT

La carte Revolut permet de disposer d'un porte-monnaie électronique multi-devises. Il suffit de télécharger l'application et de faire une demande de carte physique via l'application avant de partir. La carte est livrée par la poste.

Utilisation :

- Charger des Euros.
- Convertir les Euros en Rand
- Payer avec la carte chargée de Rand.
- Valider la transaction via l'application.

A savoir :

- Possibilité de mettre des alertes des cours de la monnaie pour faire le change au moment opportun.
- Possibilité d'avoir plusieurs "comptes", un compte pour chaque monnaie.
- Possibilité de payer en Euro.
- Pour les retraits, limite de 200€ par mois.

Carte payante, a partir de 6€, le site pour plus d'information : https://www.revolut.com/fr-FR/

2019 - Kouloula © tous droits réservés

TÉLÉPHONIE

VOTRE OPÉRATEUR TÉLÉPHONIQUE

Vérifiez chez votre opérateur téléphonique si votre abonnement couvre l'Afrique du Sud.

Si non, vous pouvez souscrire à l'offre de Free « Internet 25Go, depuis + 65 destinations Appels, SMS, MMS illimités depuis Europe, DOM, USA, Canada, Australie, Afrique du Sud, Israël, Nouvelle-Zélande. » ou activer l'option internationale pour la durée de votre voyage que propose en très souvent les opérateurs téléphoniques.

CARTE SIM SUR PLACE

Vous pouvez aussi acheter une carte SIM dès votre arrivée. Pour la couverture réseau il est conseillé de prendre une carte SIM Vodacom ou MTN. La carte coute environs 6€ plus les coûts de recharge en crédit téléphonique et Internet.

Pour l'achat de la carte SIM il faudra présenter un passeport en cours de validité.

Il est possible de recharger sa carte SIM dans les magasins Vodacom et MTN ou dans les stations-service. Dans les stations-services seulement le cash sera accepté.

REPRÉSENTATIONS FRANÇAISES

Ambassade de France en Afrique du Sud
Adresse : 250, Melk street - New Muckleneuk0181 Pretoria
Tel : +27 12 425 1600
Email : france@ambafrance-rsa.org
Site Web : https://za.ambafrance.org/-Francais-

Paris | Ambassade d'Afrique du sud
Adresse : 59, Quai d'Orsay75343 Paris
Tel : +33 1 53 59 23 23
Email: info@afriquesud.net
Site Web : http://www.afriquesud.net/

2019 - Kouloula © tous droits réservés

A IMPRIMER

Johannesburg		
Hôpital	Adresse	Téléphone
Sandton Clinic	Cnr Main Road & Peter Place, 2191	+27 11 709 20 00
Mediclinic Morningside	Cnr Rivonia & Hill Roads, 2057	+27 11 282 50 00
Milpark Hospital	9 Guild Rd, 2193	+27 11 480 56 00
Johannesburg General Hospital	Jubilee Rd Johannesburg, 2193	+27 11 488 49 11
Sunninghill Hospital	90 Nanyuki Rd, Sandton, 2157	+27 11 806 15 00

Le Cap		
Hôpital	Adresse	Téléphone
Netcare Christiaan Barnard Hospital	181 Longmarket Street, 8000	+27 21 480 61 11
Mediclinic Cape Town	21 Hof Street, Oranjezicht, 8001	+27 21 464 55 00
Victoria Hospital,	Alphen Hill Rd, Wynberg, Cape Town, 7800	+27 21 799 11 11
Life Kingsbury Hospital	Wilderness Road, Claremont, 7700	+27 21 670 40 00
Life Vincent Pallotti Hospital	Alexandra Road, Pinelands, 7405	+27 21 506 51 11
Netcare Blaauwberg Hospital	Waterville Crescent, Sunningdale, 7441	+27 21 554 90 00
Mediclinic Panorama	Rothschild Boulevard, Panorama, 7500	+27 21 938 21 11

East London		
Hôpital	Adresse	Téléphone
Life St Dominic's Hospital	45 St Marks Road, Southernwood, 5201	+27 43 707 90 00
Life Beacon Bay Hospital	32 Quenera Drive, 5205	+27 43 711 51 00

Pretoria		
Hôpital	Adresse	Téléphone
Life Groenkloof	50 George Storrar Dr, Groenkloof, Pretoria, 0027	+27 12 424 36 00
Netcare Unitas Hospital	Clifton Ave & Cantonment Rd, Lyttelton, Centurion 0572	+27 12 677 80 00
Netcare Pretoria East Hospital	Netcare Rd & Garstfontein Rd, Morelata Park, Pretoria, 0181	+27 12 422 23 00

Durban		
Hôpital	Adresse	Téléphone
Netcare St Augustine's Hospital	107 Chelmsford Road, 4000	+27 31 268 50 00

Médecins de Johannesburg		
Nom	Adresse	Téléphone
Dr Joseph TEEGER (Généraliste)	7, Third Street (en face de l'école de Houghton)	011 728 4298

Médecins du Cap		
Nom	Adresse	Téléphone
Dr F.H. TYGA (Généraliste)	36 Springbok Road, Green Point, Cape Town 8005	086 689 5639
Dr D.L.G. BAILLY (Généraliste)	Blouberg Health Clinic, Pick'n Pay Centre, Table View Mall 7441	021 557 6036
Dr HASSON (Généraliste)	580 Frans Conradie Dr Ferndale, Brackenfell 7560	021 982 1152

Mise à jour : 05/12/2019

2019 - Kouloula © tous droits réservés